

COMPTE-RENDU SESSION DU LUNDI 24 JUIN 2019

Le Conseil municipal dûment convoqué le 18.06.2019, s'est réuni en session ordinaire le lundi vingt-quatre juin 2019, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

Etaient présents : Mme FOURDRAINE, Mr ROBLAIN, Mme PIPARD, Mr RADUJET et dans l'ordre du tableau : Mr BÉDOUILLAT, Mr LEJOT, Mme LOGRE, Mr DÉsirÉ, Mme SARAZIN.

Etait absent excusé : Mr SCHIEBEN, pouvoir donné à Mme FOURDRAINE.

Etait absent : Mr RIVES.

Secrétaire de séance : Mme Nicole PIPARD.

1) RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : AVIS SUR LA RÉPARTITION DES SIÈGES

Madame le Maire indique que la réglementation impose de statuer sur les modalités de reconstitution des conseils communautaires l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. Il existe différentes possibilités entre 11 accords locaux et le droit commun pour une attribution de sièges allant de 41 à 51. Ainsi, après avoir pris connaissance des alternatives et de la décision du bureau communautaire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de retenir les dispositions du droit commun fixant 45 sièges de conseillers communautaires pour la Cdc Berry Grand Sud, dont 1 pour Ids-Saint-Roch.

2) TRAVAUX DE VOIRIE AUX BAUDONS : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire informe le Conseil municipal des résultats de la consultation initiée pour les travaux de requalification de la voie communale n°3, dite de la Bonneville aux Baudons, et de ses routes adjacentes. Ainsi, sur quatre entreprises consultées, deux offres ont été reçues. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient, à l'unanimité des voix, la proposition de l'entreprise Axiroute d'un montant de 66 703,76 € HT – 80 044,51 € TTC.

3) VENTE DES PIERRES DE DÉMOLITION : OFFRE DE MONSIEUR N. COULM

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, la vente des pierres de démolition à Monsieur N. Coulm au prix fixé de 100 € (cent euros) issues de l'effondrement d'un petit cabanon situé sur le terrain communal entre les propriétés ex Mardon et ex Paans.

4) QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil municipal de la signature des compromis de vente des maisons ex-Paans et ex-Mardon, à l'étude de Me Castagnou.

- Madame le Maire fait part des remerciements reçus des associations à la suite du versement des subventions 2019 par la Commune.

- Dossier éolien : dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée, Madame le Maire rapporte les décisions suivantes :

. l'audience du référé suspension demandé par Nordex et à laquelle la Commune d'Ids-Saint-Roch apporte son soutien au moyen de sa propre action en justice, s'est tenue le 12 juin au TA à propos de l'utilisation immédiate des voies communales n° 5 et 9 de Touchay ainsi que du Chemin rural mitoyen de Boisroux aux Chagnons, dans l'optique d'avancer la construction.

Le juge des référés a rendu les décisions suivantes par 3 points :

L'intervention de la commune d'Ids-Saint-Roch est légitime dans l'instance concernant le chemin rural, l'urgence n'est pas reconnue quant à la possibilité de disposer de ces voies dès maintenant, la réponse concernant le statut des arrêtés du 08.07.2016 pris par Mme le Maire de Touchay sera donnée dans le cadre du jugement sur le fond.

- Fonds de Solidarité Logement : le Conseil municipal maintient, à l'unanimité des voix, sa volonté de ne pas participer au financement du fonds en 2019 réaffirmant ainsi son désaccord compte tenu de l'absence d'informations sur l'affectation des aides versées.
- MFo informe le Conseil municipal de l'enquête publique lancée par la Région Centre-Val de Loire sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du 24 mai au 27 juin 2019.
- MFo informe le Conseil municipal de la tenue de l'Assemblée générale du club de football, lundi 1^{er} juillet à 19h30 à la salle du Foyer rural.

Affiché le 27 juin 2019

**Le Maire,
Martine Fourdraine,**